

## **PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION NO 2021/09**

### **TRAITEMENTS ET TARIFS DU COMITE DE DIRECTION, DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT ET DES INDEMNITES RELATIVES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les traitements et tarifs de rémunération du Comité de direction, en vigueur pour la législature précédente sont les suivants :

#### **Comité de direction**

<b>Comité de direction : Tarifs de rémunération des membres – législature 2016-2021</b>			
Président	Séances (heure)+	Fr. 40.00	vacations à Fr. 40 /heure
	Annuel fixe	Fr. 1'500.00	
Membres	séances	<b>Fr. 40.00</b> par heure	
Secrétaire		<b>Fr. 40.00</b> par heure	

Le Comité de direction de l'ASIJ propose d'appliquer les traitements et tarifs suivants pour la législature en cours :

<b>Comité de direction : Proposition des tarifs de rémunération des membres – législature 2021-2026</b>			
Président	Séances (heure)+	Fr. 40.00	vacations à Fr. 40 /heure
	<b>Annuel fixe</b>	<b>Fr. 1'800.00</b>	
Membres	séances	Fr. 40.00 par heure	
Secrétaire		Fr. 40.00 par heure	

### Conseil d'Etablissement

Les traitements et tarifs de rémunération du Conseil d'établissement, précédemment en vigueur sont les suivants :

<b>CONSEIL D'ETABLISSEMENT</b>	Législatures précédentes		
Président	Fr. 140.00	par séance	vacations à Fr.35/heure
Membres	Fr. 30.00	par séance	

Le Comité de direction de l'ASIJ propose d'appliquer les traitements et tarifs suivants pour la législature en cours :

<b>CONSEIL D'ETABLISSEMENT</b>	Propositions pour la législature 2021-2026		
Président	Fr.140.00	par séance	<b>vacations à Fr.40/heure</b>
Membres	Fr.30.00	par séance	

Le secrétariat du Conseil d'établissement est assuré par M. Nicolas Deprez, responsable administratif de l'ASIJ dans le cadre de ses fonctions.

### Conseil intercommunal

Les indemnités relatives au législatif de l'ASIJ étaient les suivantes durant la précédente législature :

- Les délégués au Conseil Intercommunal : jetons de présence par séance Fr. 40.-.
- La secrétaire : jetons de présence par séance Fr. 40.-. En dehors des séances, le tarif de l'heure de vacation est appliqué.
- Les commissions : à l'heure de vacation soit Fr. 40.-
- Bureau : à l'heure de vacation soit Fr. 40.-
- Président : un forfait de Fr. 300.-. En dehors de ce forfait, le tarif de l'heure de vacation est appliqué.

**ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT**  
**Ch. du Raffort 11**  
**1083 Mézières**

---

Le Comité de direction de l'ASIJ propose d'appliquer les traitements et tarifs suivants pour la législature en cours

Président	<b>Jetons de présence</b>	<b>Fr. 40.00</b>	<b>/séance</b>
	<b>Forfait annuel fixe</b>	<b>Fr. 300.00</b>	
	<b>Vacations</b>	<b>Fr. 40.00</b>	<b>/heure</b>
Délégués	<b>Jetons présence</b>	<b>Fr. 40.00</b>	<b>/séance</b>
Bureau	<b>Vacations</b>	<b>Fr. 40.00</b>	<b>/heure</b>
Commissions	<b>Vacations</b>	<b>Fr. 40.00</b>	<b>/heure</b>
Secrétaire	<b>Vacations</b>	<b>Fr. 40.00</b>	<b>/heure</b>

Nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les indemnités proposées ci-dessus.

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction, dans sa séance du 18 août 2021.

Au nom du Comité de direction



Etienne Cherpillod  
Président



Fabienne Blanc  
Secrétaire

Délégués responsables : Olivier Hähni et Etienne Cherpillod